

CIAS VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 26 **Quorum** : 14

Présents : 18

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 21

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 11

Secrétaire de séance :

PARAVY Jean-Claude

Date de la convocation :

20/03/2024

18 présents : ARGOUD Yves, BALITRAND Anne, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, CHAPUIS Agnès, COUDURIER Françoise, FERRARI Myriam, GAUTIN Catherine, HENAUX Raymond, MARTIN François, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, THIERY Ghislaine, VERRIER Muriel, WALLE Olivier.

03 Pouvoirs : Mme JOURDAN Véronique à Mme CHAPUIS Agnès, Mme YACONO Céline à Mme FERRARI Myriam, Mme ANDRE Valérie à M. François MARTIN.

05 Absents : Mmes BARBOTIN Sonia, MARTIN Marie-Ange, MASSIT Emilie, Mme SEVA Jacqueline, M. PERSON Philippe.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE GAZ ET DE SERVICES ASSOCIES.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant la proposition du syndicat SYANE d'organiser un groupement de commande pour l'achat de gaz et de services associés ;

MONSIEUR LE PRESIDENT,

EXPLIQUE que le syndicat SYANE propose de renouveler le groupement de commande constitué pour l'achat de gaz et de services associés afin de bénéficier des meilleurs tarifs pour le chauffage de nos différents bâtiments.

L'ensemble des conditions sont précisées dans le projet de convention joint en annexe aux présentes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 21 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **APPROUVE** le projet de convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat de gaz et de services associés ;

➤ **AUTORISE** le Président à signer la convention conformément au projet ci-annexé et tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Président,
Paul REGALLET

 **Val Guiers**
Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le secrétaire de séance
Jean-Claude PARAVY

